

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Soutien au projet alimentaire territorial porté par la Métropole Aix-Marseille
Provence en partenariat avec le Pays d'Arles sur le territoire des Bouches-du-Rhône - seconde
phase 2019-2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs tout en développant l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.

Ils donnent un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales qui se déclinent « de la terre à l'assiette » pour répondre à des enjeux économiques et d'emploi, en particulier pour l'agriculture de notre territoire. Ainsi, l'objet du PAT, porté par la Métropole Aix-Marseille Provence en partenariat avec le Pays d'Arles et en lien étroit avec le Département, est de construire à l'échelle du Département, une véritable gouvernance alimentaire qui permette de rapprocher la production locale et la consommation locale et ce dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles, environnementales et de santé, tout en répondant aux attentes fortes des habitants de renouer un contact direct avec les agriculteurs et leurs produits.

Le PAT des Bouches-du-Rhône est le plus important PAT de France en termes de superficie, de population et d'enjeux (1^{er} département français producteur de fruits et légumes et un bassin de consommation de plus de 2 millions d'habitants).

A l'issue de la concertation avec les acteurs du territoire, nécessaire pour une demande de labellisation par l'Etat de la démarche en 2019, ce PAT se traduira à la fois par des ambitions partagées, une feuille de route commune et des actions concrètes dont certaines pourront être engagées dès à présent. Il permettra également de mettre en lumière toute la richesse des actions existantes sur le territoire, et de créer les conditions favorables à la rencontre d'acteurs qui se croisent peu, pour mieux articuler les réponses. La formalisation du PAT sera progressive. Il se met en place pendant trois ans en vue d'une labellisation nationale annoncée au Salon de l'Agriculture à Paris début 2020.

Le calendrier global du projet alimentaire territorial s'étend de 2018 à 2020. Il se décompose en 3 phases :

- réalisation d'études et diagnostics et définition d'enjeux : 2018 et 1er semestre 2019,
- définition d'orientations stratégiques par axes (2ème trimestre 2019),
- déclinaison du plan d'actions (dernier semestre 2019).

Un comité de pilotage d'élaboration du PAT et de la gouvernance a été constitué et réuni pour la première fois le 21 juin 2018, associant les acteurs publics du territoire œuvrant dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation et la démarche a été lancée officiellement le 25 janvier 2019 par Madame la Présidente de la Métropole et le Président du PETR du Pays d'Arles. La mobilisation de l'ensemble des acteurs est recherchée (opérateurs privés, associations, institutions, etc.).

A ce titre, la société civile s'exprimera durant toute l'année 2019 lors de la concertation, avec les outils du diagnostic réalisé en 2018. Des formats variés de concertation seront déployés : forums, ateliers d'experts, groupes de travail, plateforme numérique « JenParle® ».

L'ambition proposée pour le PAT est la suivante : « une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous, issue d'un territoire d'exception » et un slogan : « Produit et consommé ici ».

Pour ce faire, 6 axes structurent le projet commun aux co-maîtres d'ouvrage :

Axe 1 - ECONOMIE : la création de valeur et d'emplois sur toute la chaîne de l'économie alimentaire

Axe 2 - ALIMENTATION : la nutrition-santé pour une alimentation de qualité accessible à tous

Axe 3 - FONCIER/EQUIPEMENT : un aménagement et une action foncière au service d'un territoire d'exception

Axe 4 - ENVIRONNEMENT : la préservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles

Axe 5 - GASTRONOMIE : la promotion des terroirs, du patrimoine culinaire, culturel et touristique

Axe 6 – INNOVATION: la recherche & développement, l'expérimentation, le transfert-diffusion, le conseil technique

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Département a soutenu à hauteur de 50 000 € la première phase de démarrage du projet dont le coût est estimé à 227 500 € pour la période 2017 - 2018.

Aujourd'hui, la Métropole nous sollicite à hauteur de 50 000 € pour la seconde phase du projet 2019-2020 qui comprend :

- la phase de co-construction du projet par la mise en œuvre d'ateliers d'experts et de forums,
- la sélection de 3 à 5 projets de démonstration à accompagner,
- le lancement du premier « chantier » du PAT autour de la création du lien entre production locale, transformation et restauration hors domicile,
- le dépôt du dossier de labellisation auprès de l'Etat,
- la rédaction de la stratégie du plan d'actions et son déploiement.

Dépenses		Recettes	
Diagnostic partagé	80 000 €	Conseil départemental 13	50 000 €
Animation, AMO en vue de la labellisation	130 000 €	Région PACA	100 000 €
Accompagnement des projets de démonstration	40 000 €	Pays d'Arles	22 500 €
Communication et évènementiels	37 000 €	Métropole AMP	125 000 €
Frais divers : voyages d'études et d'échanges	10 500 €		
TOTAL DEPENSES	297 500 €	TOTAL RECETTES	297 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

